



Mars 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 10 mars 2025, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de génie-civil nécessaires à la pose de conduites principales d'eau potable, d'eau claire et d'eau usée, ainsi qu'à l'entretien de l'éclairage public et de la chaussée dans le quartier de Champian. Il a adjugé les travaux de génie-civil nécessaires à la pose des réseaux précités à l'entreprise SABECO SA à Monthey.
- Lors de sa séance du 10 mars 2025 et dans le cadre de la stratégie numérique, le Conseil municipal a décidé de déployer l'eFacture pour les citoyens qui le souhaiteraient.
- Lors de sa séance du 10 mars 2025 et dans le cadre de la stratégie numérique, le Conseil municipal a décidé de déployer l'eDéménagement pour les citoyens qui le souhaiteraient.
- Lors de sa séance du 17 mars 2025 et dans le cadre des travaux de réfection du Bâtiment Simplon 10, le Conseil municipal a adjugé le CFC 272 serrurerie à l'entreprise Christian ROUILLER SA.
- Lors de sa séance du 17 mars 2025, le Conseil municipal a adjugé les travaux d'assainissement des canalisations d'eaux usées du secteur du Sépey, lot 1, à l'entreprise Rithner SA.
- Lors de sa séance du 17 mars 2025 et à l'Avenue de la Plantaud, le Conseil municipal a adjugé les travaux d'appareillage nécessaires à la pose de la conduite d'eau potable à l'entreprise GOLLUT HYDROTECH Sàrl.
- Lors de sa séance du 17 mars 2025, le Conseil municipal a adjugé la démolition du pont routier de la route des Tardys, dans le cadre du projet de réaménagement de la Vièze, à l'entreprise COQUOZ DEMOLITION ET FILS SA.
- Lors de sa séance du 17 mars 2025, le Conseil municipal a décidé de réaliser la mise aux normes des arrêts Hôpital, Malévoz, En Place et Aunaires et a adjugé les travaux de génie-civil à l'entreprise RITHNER SA.
- Lors de sa séance du 17 mars 2025, le Conseil municipal a adjugé les prestations liées à la location de vaisselle réutilisable pour les manifestations communales, à la société Papival.
- Lors de sa séance du 24 mars 2025, le Conseil municipal a adjugé les grands nettoyages d'été des Ecoles et de "La Tonkinelle" à la société Vebego SA.

- Lors de sa séance du 24 mars 2025 et dans le cadre de l'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a adjugé les mandats suivants :
 - pour le CFC 2280 stores, à l'entreprise Stores CHABLAIS SA ;
 - pour le CFC 225.4 obturations coupe-feu, à l'entreprise FIRE SYSTEMS SA ;
 - pour le CFC 685 ravalement de façade, à l'entreprise ALEXANDRE Plâtrerie-peinture Sàrl.
- Lors de sa séance du 24 mars 2025, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux en partie Est pour le réaménagement des dessertes communales du quartier du Nant et a adjugé les travaux des phases SIA 32, 33, 41, 51, 52 et 53 de la manière suivante :
 - pour la partie aménagements urbains à l'atelier GREPT, architecture du paysage ;
 - pour la partie gestion des infrastructures souterraines à l'entreprise SD Ingénierie, à Sion.

Établi et publié le 7 avril 2025.